BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 338

## 31 – HAUTE-GARONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

## Ventes et cessions

830 930 285 RCS Toulouse.
**BLEEXO.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 29496.99 EUR.
*Adresse :* 3, Rue Alaric II, At Home, 31000 Toulouse.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* SILAEXPERT, SAS au capital de 100 000 €, ZI des Milles Europarc de Pichaury 1330 avenue Jrg Gauthier de la Lauzière, bât D5 13290 Aix-en-Provence, RCS AIX EN PROVENCE, 523 020 287. Bleexo, SAS au capital de 29 496,99 €, 3 rue Alaric II At Home 31000 Toulouse, RCS TOULOUSE 830 930 285. AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE. Par acte SSP en date du 26.10.2023, les sociétés sus-désignées ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société Bleexo (" Société Absorbée ") par la société Silaexpert (" Société Absorbante ") sur la base d'un actif de 1 249 161 € et d'un passif de 1 753 183 €, dégageant un actif net apporté égal à -504 022 €. La société Bleexo et la société Silaexpert étant détenues en intégralité par la même société mère, à savoir la société Silae (RCS Aix-en-Provence 518 892 211) : il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Aucune prime de fusion ne sera constatée. Il est envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er janvier 2023. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbante. Conformément à l'article L 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 26 octobre 2023 pour Bleexo, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence en date du 26 octobre 2023 pour Silaexpert. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..